

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 MARS 2023

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 16

Convocation du :
17.03.2023

PRESENTS : Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, M POULET,
Mme BUGADA, M LECOQ, Mme BRIOT GAIDOZ, MM PETIGNY,
TAUBATY, Mmes BAILLY, LAMY, BOUDRY, M CHUARD, Mmes
CHATEAU, PINGAT, MM MARTI, BRUNIAUX

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. CHAZERAND pouvoir à Mme BUGADA
Mme GRESSER pouvoir à Mme BAILLY
M FANTOLI pouvoir à M CHUARD
Mme CALONNE pouvoir à Mme BRIOT GAIDOZ
M MOLIN pouvoir à M MARTI
Mme JACQUET pouvoir à M POULET
M MEYNIER pouvoir à Mme DEPIERRE

SECRETARE DE SEANCE : M BRUNIAUX Philippe

***Aménagement Place DELORT /
Demande de subvention à la
Région - Centralités rurales en
Région***

Dans le cadre du dispositif « centralités rurales en Région », il est proposé de solliciter une subvention à la Région Bourgogne Franche-Comté pour le projet d'aménagement Paysagers et la création de 10 place de stationnement sur l'emprise de l'ancienne gendarmerie, avenue DELORT.

Budget prévisionnel de l'opération (y compris démolition de l'ancienne gendarmerie)

DEPENSES

Maitrise d'œuvre : 39 000 € HT

Levé topographique : 2 600 € HT

Démolition de l'ancienne gendarmerie : 116 964.82 € HT

Désamiantage : 39 823.42 € HT

Déconstruction : 73 489.96 € HT

Déconsignation ENEDIS 3 651.44 € HT

Aménagement de la Place (estimations) : 300 000 € HT

Total HT : 458 564.82 €

TVA : 91 712.96 €

TOTAL TTC : 550 277.78 €

Plan de financement prévisionnel

DETR : 94 751.10 €

Conseil départemental / DST : 91 712.96 €

Région Bourgogne Franche-Comté : 150 000 €

Ville d'Arbois HT : 122 100.76 €

Total HT : 458 564.82 €

TVA : 91 712.96 €

TOTAL TTC : 550 277.78 €

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions),

Approuve le projet établi estimant le montant toutes dépenses confondues à 550 277.78€ TTC

Sollicite de la Région au titre de C2R une subvention à hauteur de 150 000.00€

S'engage à assurer le financement de cette opération, par autofinancement interne et externe provenant notamment d'un emprunt, et notamment à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Pour copie certifiée conforme au registre,
Arbois, le 27 mars 2023

La Maire,

Valérie DÉPIERRE



La secrétaire de séance

Philippe BRUNIAUX